AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0545
FR0011471291-FS0230

10 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2014, complété par un courrier reçu le 10 avril 2014, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 avril 2014, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 325 353 actions YMAGIS représentant 2 203 190 droits de vote, soit 18,55% du capital et 19,87% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 145 071 actions représentant 11 087 943 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.